Exporté le 13 juin 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Décision **Générale** **colonial**

Décision n° 577 Travaux publics

n° 577

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

TEXTE INTÉGRAL

M.Treuvey (Léo»), chef d’atelier contractuel aux travaux publics, est nommé régisseur comptable de la Caisse d’avance des travaux imblies pour le payement des salaires acquis par les ouvriers employés aux travaux exécutés sur les fonds des budgets de l’Etat et du F. I. D. B). iS. en remplacement de M. Giustlniani. M. Treuvey aura droit, en cette qualité, à l’indemnité réglementaire prévue par l’arrêté n)33S du 26 mars 1049.